

Paul PALLATH, *Matrimonio tra cristiani indiani. Il rito nella Chiesa siro-malabarese*, Città del Vaticano, Urbaniana University Press, 2009, 166 pages.

2004 marque une étape importante pour l'Église syro-malabare. C'est en effet le 1^{er} décembre de cette année que fut promulgué par l'archevêque majeur de cette Église le rituel du mariage en langue malayalam, rituel qui entra en vigueur le 6 janvier 2005, mettant ainsi fin à près de 400 ans de latinisation. La première partie de cet ouvrage (p. 13-38) présente la traduction italienne de ce rituel. La deuxième partie (p. 39-80) en raconte l'évolution historique et en explique le contenu liturgico-théologique. Deux des particularités du rite indien (qui appartiennent à la culture commune hindouiste et chrétienne de l'Inde) sont le *tali* et le *mantrakodi*. Le premier est une petite médaille en forme de cœur sur laquelle est gravée une croix (chez les hindous une représentation d'une de leurs divinités) que l'époux attache au cou de son épouse en signe d'attachement réciproque. Cet objet et sa signification sont tels que, dans le langage populaire, la cérémonie du mariage est appelée *pennukettu* (= "attacher une femme"). Durant le temps où fut imposé le rituel latin (avec la seule concession de le célébrer en syriaque, de 1599 à 1968) on traduisit *tali* par "anneau nuptial", ce qui permit à ce rite, essentiel dans la mentalité indienne, de continuer à être célébré chez les syro-malabars. Le *mantrakodi* est le vêtement nuptial (un sari nouveau) que l'époux pose sur la tête de son épouse en forme de voile. Malgré la latinisation, ces deux rites ont perduré à travers les siècles, jusqu'à être finalement insérés officiellement dans le nouveau rituel. À part cela, le nouveau rituel abandonne complètement le rite latin et remet en valeur l'ancien rite de la tradition de l'Église de saint Thomas, tel qu'il fut pratiqué durant plus d'un millénaire, avant l'arrivée des missionnaires occidentaux au début du XVI^e siècle.

La 3^e partie s'intéresse à la pratique courante en Inde de la "combinaison des mariages" et examine cette pratique à la lumière de la théologie catholique du mariage. Un esprit occidental est tenté de voir dans cette pratique, où les familles (ou des tiers) sont impliquées dans le choix des partenaires, une raison pour contester la valeur des promesses nuptiales. Pallath la justifie en revanche à l'aide de nombreuses considérations qui pourraient aussi faire réfléchir l'esprit occidental qui a érigé l'amour en élément essentiel de la validité du mariage. Sa réflexion se base sur le message biblique, sur les diverses manières de "combiner" un mariage (50% d'entre eux sont "combinés" par les familles et acceptés par les époux, 20% sont organisés par les époux et acceptés par les familles, 22% utilisent d'autres modes de "combinaison", 6% sont imposés et 2%, généralement entre conjoints de religions différentes et célébrés seulement civilement, sont le fruit du seul amour ; ces deux dernières catégories ne résistent habituellement pas au temps), sur l'éthique catholique, sur la préparation lointaine, proche et immédiate au mariage, et sur l'évolution de la pratique due à la l'émigration. Il souligne en particulier que, si pour les occidentaux on se marie *parce qu'on s'aime*, les indiens (comme les orientaux en général) se marient *pour s'aimer*. Résultat : en Occident, les divorces représentent environ 50% des mariages célébrés ; en Inde, généra-

lisant les données des années 2000-2007 du diocèse de Palai auquel l'auteur appartient, les divorces et les annulations de mariage ne représentent environ que 2,5% des mariages célébrés ! Et l'A. de souligner avec force que ce n'est pas l'amour qui fait le mariage, mais bien le consentement des époux, ce qui est de fait l'authentique théologie catholique.

La 4^e et dernière partie (p. 113-146) est constituée de quatre documents : la législation matrimoniale du Synode de Diamper (1599) ; la célébration du mariage selon le rituel romano-syriaque (1845) ; le rite des fiançailles (1968) ; le droit particulier de l'Église syro-malabare sur le mariage (1998). L'ouvrage se termine par une brève conclusion, un glossaire, une bibliographie et un index. Ce livre, qui fait connaître aux lecteurs italiens les divers aspects de la pratique nuptiale de l'Église syro-malabare, n'est pas seulement intéressant : il permet à tout occidental de découvrir quelques-unes des richesses du dialogue des cultures et des religions, mais aussi de repenser sa conception du mariage et sa propre pratique en la matière. Nous en remercions vivement l'auteur.

D. Attinger

BACKMANN, René, *Jérusalem. Rapport occulté. Rapports 2005 et 2008 des diplomates de l'Union Européenne en poste à Jérusalem*, Salvator, Paris 2009, 122 p.

Les belles paroles et les actes concrets sur le terrain sont deux choses bien différentes. À Jérusalem, en Israël et dans les Territoires palestiniens ce décalage devient parfois éclatant. La réalité cruelle des faits révèle parfois un jeu politique bien camouflé dans les discours officiels. En effet, il n'est pas facile de parler objectivement de la Terre Sainte, et en tout premier lieu de Jérusalem, dans une situation particulièrement complexe où les solutions simples n'existent pas. Que d'encre a déjà été gaspillée pour écrire d'innombrables livres sur le sujet. Alors, force est de se demander si le livre de Backmann, rédacteur en chef au *Nouvel Observateur*, qui, depuis 25 ans, couvre l'actualité au Proche-Orient, peut encore apporter un regard nouveau.

De fait, l'auteur présente deux rapports : l'un de 2005 (p. 45-72), avec un résumé (p. 35-43), et l'autre daté du 15 décembre 2008 (p. 73-119). Ils proviennent de sources politiques bien informées. Les diplomates de l'Union européenne, les chefs de Mission à Jérusalem et à Ramallah, occupent des postes qui leur permettent, plus qu'à d'autres, d'avoir accès aux informations de première qualité sur la situation dans la région. Ils peuvent suivre les événements de près tout en gardant un regard ouvert et équilibré sur les deux parties en conflit et savent distinguer entre les réalités et les rumeurs (cf. p. 89). Les deux rapports furent conçus comme des instruments de travail au service de la politique européenne. Le rapport de 2008, destiné en principe au Département des relations extérieures de l'Union européenne, a reçu le statut de "Document de travail confidentiel" vu le caractère sensible et brûlant des informations qu'il contient. En effet, ce dernier est dans sa grande partie une répétition et une confirmation de faits déjà énumérés dans le